
Comment le Conseil d'administration propose les membres qui y siègent

Equilibre entre les répertoires et les régions, parité, expérience de gestion, implication: les critères pour la candidature d'un sociétaire au Conseil d'administration de la SSA sont nombreux.

Chaque assemblée générale apporte son lot d'élections et de réélections au Conseil d'administration. Tout en précisant que les candidatures spontanées ne sont pas écartées par les statuts, en réalité, c'est au Conseil *in corpore* qu'il incombe de proposer des candidatures pertinentes par rapport aux tâches et responsabilités telles que définies dans les statuts.

Dès lors, se pose une question légitime: sur la base de quels critères le Conseil d'administration en arrive-t-il à proposer à l'Assemblée générale d'élire tel ou telle sociétaire?

Courant 2013, le Conseil a ressenti le besoin de poser les critères qui guidaient ses réflexions. Le premier critère est donné par les statuts dans l'article 3.1: l'équilibre entre les répertoires *scène* et *audiovisuel*. Cet équilibre est le garant d'une gouvernance solidaire. Sauf que *scène* et *audiovisuel* sont eux-mêmes des répertoires fragmentés dont il convient de respecter les différences. Pour la *scène*, il n'y a pas que les auteurs de théâtre de texte mais aussi les auteurs-metteurs en scène, les humoristes, les chorégraphes et les compositeurs de musique de scène. Pour l'*audiovisuel*, il n'y a pas que le film de fiction mais aussi le film d'animation, le documentaire, les scénaristes non-réalisateurs et les réalisateurs non-scénaristes.

D'autres critères objectivables entrent en ligne de compte:

- le principe de viser une parité homme-femme (actuellement un tiers du conseil est féminin)
- les années de sociétariat (en principe, au minimum cinq)
- le fait d'être un auteur professionnel et actif dans son secteur et d'en retirer des revenus réguliers (pas forcément des droits d'auteur transitant par la société)
- l'équilibre entre les régions suisses et romandes.

C'est à ce stade que le Conseil considère d'autres critères. Ce n'est faire offense à personne que de dire qu'« un bon auteur ne fait pas forcément un bon gestionnaire ». Comprendre une comptabilité, décoder un article de loi sur le droit d'auteur, déterminer ou valider une stratégie, évaluer la pertinence des ressources nécessaires à la gestion ou encore participer à des processus collectifs qui exigent l'intégration de paramètres parfois un peu barbares n'est pas pour tout le monde.

C'est la raison pour laquelle le Conseil d'administration s'intéresse en particulier à des sociétaires qui ont acquis une expérience de gestion au sein d'une personne morale comme une société de production, une fondation, une administration publique, ou qui ont organisé des événements culturels de toute nature. De même, il s'oriente de préférence vers des sociétaires qui se sont investis dans des initiatives en faveur des conditions-cadres d'exercice du métier d'auteur: membre ou présidence d'un comité d'une association professionnelle, prise de position en politique culturelle, expérience en communication culturelle, implication dans la formation de



base ou continue, etc... Il considère également ceux qui ont eu une expérience internationale dans les territoires avec laquelle la SSA travaille le plus (France, Italie, Espagne).

Enfin, le Conseil doit s'assurer de la capacité d'investissement des candidats, pas seulement pour la douzaine de séances annuelles (y compris les différentes commissions) mais aussi pour occuper, à terme, une fonction particulière, comme la présidence d'une commission (tâche qui nécessite des qualités spécifiques). Il est inutile d'ajouter que le Conseil doit s'assurer de l'absence de conflit d'intérêt lors de toute recherche de candidature.

A chaque départ, le Conseil réfléchit et approche de futurs candidats avec soin, dans un esprit d'ouverture et de pluralité: 14 personnes, c'est à la fois beaucoup et peu au regard des enjeux du droit d'auteur et de la gestion de notre coopérative.

Denis Rabaglia
Président du Conseil d'administration

Juin 2014